

ROYALBELGIAN SAILINGFEDERATION vzw		ROYALBELGIAN SAILINGFEDERATION asbl
Doc.N: RO&RC–Classes-Rules-N	Revision 1.00	Date: 14/07/2020
WORLD SAILING RRS2021-2024 PRESCRIPTIONS ADDITIONELLES ROYAL BELGIAN SAILING FEDERATION		
Rédigé par: RO&RC– BelgianSailing Date: 14/07/2020		Ratifié par: CA–BelgianSailing Date: 14/07/2020

60 – DROIT DE RECLAMER

Aucun droit ni caution ne peuvent être exigés pour le dépôt d' une réclamation sauf pour certaines réclamations concernant la jauge (voir prescriptions à la règle 64,4€.

64.4(e) - DECISIONS

Le jury peut demander aux parties dans la réclamation, préalablement aux opérations de contrôle, une caution couvrant le coût des vérifications consécutives à une réclamation concernant une règle de classe..

67 – DOMMAGES

Les questions relatives aux dommages résultant d' un incident impliquant un bateau soumis aux RCV relèvent des juridictions compétentes et ne sont pas traitées par le jury.

70.5(a) –REFUS DU DROIT D' APPELS

Dans de telles circonstances, l' autorisation écrite de Belgian Sailing doit être obtenue avant d' éditer l' avis de course et apposée au tableau d' information pendant l' épreuve.

78.1 – CONFORMITÉ AUX RÈGLES DE CLASSE- CERTIFICATS

Pour pouvoir participer à une compétition, un bateau appartenant à une personne résidant en Belgique doit avoir:

Une lettre de jauge valide.

Le comité de course doit s' assurer que les bateaux sont en règle avec ces exigences.

:88.2 – PRESCRIPTIONS NATIONALES

Aucune prescription de Belgian Sailing ne peut être modifiée ou supprimée dans l' avis de course et les instruction de course sans autorisation de Belgian Sailing.

91(b) - JURY

La constitution d' un jury international conforme aux exigences de l' annexe N est soumis à l' approbation de Belgian Sailing. Cette autorisation devra être affichée au tableau officiel d' information pendant l' épreuve.

Cette autorisation ne pourra être accordée que si minimum 40% des membres du jury proposé sont publiés sur la liste des officiels du Belgian Sailing(40% arrondis par le bas, par exemple $7 \times 40\% = 2,8$ qui devient 2).

Les membres Belges peuvent être aussi bien IJ que NJ s' ils figurant sur les listes des membres actifs chez Belgian Sailing.

APPENDIX G1 - IDENTIFICATION SUR LES VOILES

Les bateaux participant à une compétition reprise au calendrier national en Belgique doivent respecter les dispositions de la règle G1.

APPENDIX R - PROCEDURES POUR LES APPELS ET LES DEMANDES

Les appels doivent être adressés soit par voie postale au siège de Belgian Sailing, soit par mail à appeal@belgiansailing.be. Voir la procédure sur le site www.belgiansailing.be.

P.S.Ces prescriptions de Belgian Sailing sont de rigueur pour toutes les régates en Belgique et doivent être part des Sailing Instructions..